

DEPARTEMENT  
DE  
**SAONE-et-LOIRE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de  
**MACON**

Canton de  
**Mâcon-Centre**

**OBJET**  
de la délibération:

**Décision**  
**Modificative n°3**

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :

**29**

Présents à la séance :

**22**

Le Conseil a été  
convoqué le :

**13 septembre 2022**

La liste des délibérations a  
été publiée et affichée  
le 20 septembre 2022

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de CHARNAY-IÈS-MACON (71850)**

Séance du : **DIX NEUF SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX (19 septembre 2022)**

Le Conseil Municipal s'est réuni le dix-neuf septembre deux mille vingt-deux à 18h30, à la Verchère, sous la présidence de Madame Christine ROBIN, Maire.

Étaient présents : Madame le Maire ROBIN Christine, Mesdames et Messieurs GAGNEAU Claudine, DUVERNAY Florian, CASTEIL Katia, BUHOT Patrick, CHEVALIER Virginie, BASSET Jean-Paul, BERNARDET Pailine, CHERCHI Mickael, COCHET Grégory, GAUDILLERE David, MONNERY Maguy, RENAUD Sylvain, THOMAS Marie-Thérèse, TREMEAU Gaël, PETIT Jean-Pierre, JETON-DESROCHES Béatrice, LOPEZ Patrick, RACINNE Christiane, ISABELLON Anne, MONTEIX Anne, VOISIN Laurent.

Étaient excusés : BEAUDET Marie-Pierre est excusée et donne pouvoir à Mme le Maire, BRASSEUR Loïc est excusé et donne pouvoir à CASTEIL Katia, GOUPY Sarah est excusée et donne pouvoir à BERNARDET Pailine, PIZZONE Mylène est excusée et donne pouvoir à Patrick BUHOT et ROSSIGNOL Michel est excusé et donne pouvoir à DUVERNAY Florian.

Absents : BEAUDET Adrien et GARLET Teddy

Rapporteur Florian DUVERNAY

**EXPOSE**

**I. Ajustements sur le chapitre 012**

Divers ajustements sur les charges de personnel doivent être opérés pour un montant de 132 000€ qui sera prélevé sur les dépenses imprévues de fonctionnement.

Une décision modificative est nécessaire comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
012	6331	Versement de transport	800 €				
012	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	500 €				
012	6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	1 950 €				
012	6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	250 €				
012	64111	Rémunération principale	21 000 €				
012	64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	400 €				
012	64131	Contractuels - Rémunérations	61 500 €				
012	64168	Autres emplois d'insertion	7 200 €				
012	6451	Cotisations versées à l'U.R.S.S.A.F.	26 000 €				
012	6453	Cotisations aux caisses de retraite	8 900 €				
012	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 500 €				
022	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	-132 000 €				
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>

## 2. Dépenses et recettes sous mandat – convention co-maitrise d’ouvrage avec MBA

Dans le cadre de l’exécution de la convention de co-maitrise d’ouvrage avec MBA portant sur la réfection de la rue Ambroise Paré (délibération du 11 juillet 2022), il est nécessaire de prévoir des crédits aux comptes 458 dépenses et recettes sous mandat pour la quote part à refacturer à MBA.

Une décision modificative est nécessaire comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Articles	Libellé	Montants	Chapitre	Articles	Libellé	Montants
4581	458102	Dépenses sous mandat - rue A PARE MBA	115 000 €	4582	458202	Recettes sous mandat - rue A PARE	115 000 €
<b>TOTAL</b>			<b>115 000 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>115 000 €</b>

Le conseil municipal doit se prononcer sur cette décision modificative.

### DELIBERATION

**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** la convention de co-maitrise d’ouvrage avec MBA,  
**VU** l’avis favorable de la commission des finances du 10 septembre 2022,  
 Le rapporteur entendu,

Après interventions de P. LOPEZ, JP PETIT et Mme le Maire,

### Le CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l’unanimité,

**APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Christine ROBIN

Pour le Maire,  
 l'adjoint délégué

Claudine GAGNEAU

